

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 09
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 08 mars 2024
Convocation affichée le : 08 mars 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATTAIS — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Virginie ROBIOU donne pouvoir à Céline ROUVRAIS, Dominique ABALAIN donne pouvoir à Jean-Pierre BATTAIS, Nadine CORBEL donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON, Claude PAPADOPOULOS donne pouvoir à Christian DARTOIS

Absent : Franck SAMSON

Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2024/19	Dispositif « chantiers et stages à caractère éducatif »
---------------------------------	----------------------------------------------------------------

Le dispositif « chantiers et stage à caractère éducatif », anciennement appelé argent de poche, crée la possibilité pour des adolescents et des jeunes adultes (14 à 26 ans), résidant dans la Commune, d'effectuer de petits travaux de proximité (5 demi-journées) pendant les vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 euros par jour et par jeune.

Ce dispositif a pour but :

- D'impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- Valoriser leur travail et leur implication
- Créer des liens entre les différents acteurs de la Commune

Le financement est assuré par la Collectivité.

Le Maire propose donc de mettre en place ce dispositif sur la Commune de SAINT-THUAL, pour la période du 22-23-24-29 et 30 avril 2024 et ce pour 5 jeunes.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- De mettre en place ce dispositif « chantiers et stage à caractère éducatif »
- De fixer le tarif de 15 euros par mission de 3h30 et par jeune
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents ci-rapportant

SIGNATURES

Le Maire,


Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,



Marie-Hélène BRANDILLY